

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 11 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze février à dix-huit heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués le 4 février 2021, sous la présidence de Monsieur SELLIER, se sont réunis en session ordinaire.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	11
VOTANTS	11

Monsieur Michel LE GLAUNEC a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCATION

Datée	du 04/02/21
Affichée	le 04/02/21

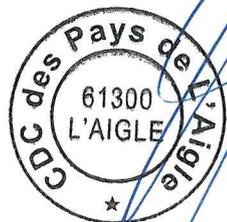
OBJET

Marché de travaux
aménagement de la rue de
L'Aigle - séquences 6 - 7
A la Ferté Fresnel :
Modification n°1 au lot n°2
Plantations

Etaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Jean-Guy GRANDIN
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET

Acte rendu exécutoire après
publication le 16 février 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur MARTEL, Vice-Président délégué à Voirie, informe les membres du Bureau que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de L'Aigle (RD12) – Séquences 6 et 7 - à la Ferté Fresnel, des adaptations à des prestations ont été effectuées sur le lot n°2 *plantations* attribué à l'entreprise Julien et Legault Paysages.

Ces modifications ne modifient pas l'économie du marché. Il est cependant nécessaire de valider les prix nouveaux suivants :

N° Prix	Désignation du prix	Unité	Prix unitaire HT
PN1	Fourniture et pose de clôture bois 2 fils lisses	MI	9.50
PN2	Fourniture et pose de plantations de cépées essences variées	U	445.00

Acte rendu exécutoire après publication le 16 février 2021

Le Président,
Jean SELLIER

- Vu la délibération n° 2020-02-20-017 du Bureau Communautaire en date du 20 février 2020 portant attribution du marché de travaux d'aménagement de la rue de L'Aigle (RD12) - séquences 6 et 7 - à La Ferté Fresnel,

Le Bureau après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification n° 1 au lot 2 *plantations* intégrant des nouveaux prix comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

